

A l'attention des médecins et des équipes multidisciplinaires en appui aux personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale,

Le gouvernement bruxellois a demandé à la Croix-Rouge de Belgique de rendre opérationnel un bus de dépistage Covid avec l'appui des SCR Cocom, Bruss'Help et l'OST sans-abri. A partir du mercredi 16 décembre 2020, cette *Mobile Testing Team* (MTT) viendra renforcer les dispositifs déjà existants de la *Outbreak Support Team* (OST sans-abri) et les centres d'isolement pour personnes sans solution de quarantaine. Voici un aperçu de cette offre Covid.

1. Outbreak Support Team (OST) sans-abri / migrant

- Equipe mobile multidisciplinaire composée de Médecins du Monde (MdM), Médecins Sans Frontières (MSF) et le New Samusocial (NSS) ;
- **Mission** : prévenir l'éclosion de foyers Covid au sein des collectivités les plus vulnérables du secteur sans-abri/migrants en transit, occupations temporaires, campements, etc.
- **Actions** : prévention/sensibilisation (activités de promotion santé et prévention et contrôle des infections), dépistage (en collaboration avec la MTT), annonce de résultats de test, aide dans le cohortage/isolement, et suivi de contact en tenant compte des spécificités sociales de chaque collectivité concernée.

Si le partenariat médical d'une structure d'accueil est dépassé, la OST peut offrir un support à la demande de la structure et / ou le médecin en lien avec cette structure :

- conseils pour organiser un dépistage ou un cohortage,
- conseils "prévention et contrôle des infections" lors de l'ouverture d'une structure ou de l'émergence d'un cluster dans l'une d'elle,
- appel à l'équipe mobile de dépistage régionale pour des dépistages plus larges en accord avec le dispatch Covid de la Cellule hygiène.

Merci de contacter directement Emmanuelle Bricq (coordination MSF de l'OST) pour tout type de demande, via MSFOCB-Brussels-Covid-HPFlying@brussels.msf.org ou +32 475 73 12 02.

2. Mobile Testing Team (CRB)

- **Mission** : renforcer en priorité l'offre de dépistage rapide / PCR envers les personnes en précarité et/ou sans autorisation de séjour et/ou sans-abri ou mal-logées, ainsi qu'à l'ensemble des bruxellois en situation de précarité ;
- **Matin (9h45 – 12h)** : dépistage rapide antigénique et PCR en outreach, devant ou proche de structures d'accueil pour dépistage des symptomatiques, ainsi que les asymptomatiques en cas de cluster / outbreak dans une collectivité, en accord avec l'OST sans-abri et le dispatch Covid de la Cellule hygiène, COVID-hyg@ccc.brussels, 02 552 01 91 (contact collectivités, entre 9h et 17h) ;

- **Après-midi (13h – 16h) :** dépistage rapide antigénique et PCR devant l’Hôtel Galia (centre d’isolement MSF situé 15, Place Jeu de Balle – 1000 Bruxelles, cf. infra) pour toute personne en situation de précarité (pas uniquement pour personnes sans-abri), sur prescription médicale ou personnes symptomatiques / haut risque accompagnées par des travailleurs sociaux. Sans RDV.

Critères d’orientation pour les médecins traitants :

- Un Ag RDT identifie la contagiosité démontrée (si effectué endéans les 5 jours après l’apparition des symptômes), alors que le test PCR identifie le portage du virus (parfois non contaminant). La MTT sera déployé en outreach (collectivités) afin d’inciter les personnes en situation de vulnérabilité à prendre connaissance de leur statut Covid ; personnes symptomatiques ainsi qu’asymptomatiques si clusters, dans le but d’identifier le plus grand nombre possible de cas positifs et les inciter à se faire isoler ;
- Les médecins traitants de personnes en précarité sont invités à orienter pour un test rapide les personnes symptomatiques (< 5 jours). Un résultat rapide positif est considéré comme un cas confirmé, la personne devra s’isoler (options d’isolement à explorer avec le patient en amont, par le prescripteur et médecin CRB). Après un résultat négatif, il n’est pas nécessaire d’effectuer un PCR ;
- Une personne ayant eu un contact à haut risque asymptomatique / symptomatique doit s’isoler en attendant le résultat du test PCR (mais un test rapide est effectué si c’est la seule chance de croiser le patient) ;
- En ce qui concerne les demandes de sas (entrée en maison d’accueil), il est préférable que le médecin traitant se base sur une évaluation des risques (au niveau de la personne, du contexte d’origine et de maison d’accueil de ‘destination’) avant de décider de prescrire un test PCR ou un isolement sans test (pas de test rapide). Dans ce cadre, consultez la [circulaire 6](#) de Bruss’Help pour des informations complètes.

Les SCR Cocom et l’ensemble des parties prenantes s’engagent à respecter le [règlement européen n° 2016/679](#), dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ces dispositifs sont donc également accessibles pour toute personne sans autorisation de séjour. Aucune donnée recueillie dans le cadre de ses activités n’est partagée au-delà des autorités sanitaires. Le suivi de contacts de personnes sans autorisation de séjour est effectué par l’OST, Bruss’help, etc.

Merci de préparer comment va s’organiser l’isolement de votre patient en cas d’un test positif. N’hésitez pas à mentionner votre adresse mail ou numéro de téléphone afin que le MTT puisse vous faire un retour rapide.

3. Centres d’isolement

Les services du secteur sont invités à passer exclusivement par Bruss’help pour toute orientation vers l’Hôtel Saint Nicolas (CRB) ou l’Hôtel Galia (excepté pour quelques équipes spécifiques disposant d’une convention réglant les modalités d’orientation directe).

La Cellule Orientation Bruss’help reçoit les signalements et, après avis médical, organise leur transfert vers le centre d’isolement (via un service d’ambulances si besoin). Consultez la [circulaire 6 de Bruss’Help](#) pour davantage de détails.

La Cellule Orientation est accessible au 02/880 86 89 ou via covid19pro@brusshelp.org :

- Lundi – mardi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Mercredi : 9h à 12h30 et de 16h à 17h (pour les orientations COVID)
- Jeudi – vendredi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h